

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2020-101

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et  
vie politique

Sous matière :  
Désignation de  
représentants

Séance du Conseil Municipal du 15 juin 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**OBJET :  
DESIGNATION  
D'UN MEMBRE A  
LA CLECT**

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Présillia, GAIANI Audrey, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

M. PINEL Jean-Louis donne procuration à M. THOMAS Guy,

**Absents** : Néant

**Secrétaire** : Mme GAIANI Audrey

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 09.06.2020

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 09.06.2020

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **19 JUIN 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article 1609 nonies C du CGI prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une Commission Locale Chargée d'Evaluer le montant des Charges Transférées (CLECT). Cette évaluation est un préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation entre une commune et son EPCI.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué membre de la CLECT.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal, en l'absence de dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément l'usage du scrutin secret pour cette désignation, de procéder par vote à main levée.

M. le Maire propose sa candidature pour représenter la commune.

Le délégué désigné pour être membre de la CLECT est donc :

- M. Patrick MAUGARD, Maire

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**DESIGNE** M. Patrick MAUGARD, Maire, comme représentant de la commune au sein de la Commission Locale Chargée d'Evaluer le montant des Charges Transférées (CLECT).

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 juin 2020.



Le Maire,

*[Handwritten signature]*  
Patrick MAUGARD